

**CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION ORLEANS**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

11 boulevard Jean Zay – 45000 Orléans

RCS Orléans 881 761 316



## **Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 9 JANVIER 2025**

**Le Docteur Spela TRDINA** exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

**Le Docteur Rafika KELAI** exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

« Votre médecin exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, détermine librement, à ce titre, le montant de ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la Convention le liant à la sécurité sociale. Ce montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure, conformément à l'article 53 du Code de déontologie médicale, en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières.

La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), sauf en cas d'exigence exceptionnelle de leur part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués. »

« Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut pas vous être imposé ».

### **Remboursement par la sécurité sociale des actes réalisés par votre médecin ophtalmologiste :**

- 70% si parcours de soins coordonnés (90% en Alsace sauf régimes spéciaux)
- 30% hors parcours de soins coordonnés
- 100% si ALD (affection longue durée), maternité, CMU/ACS (nouvellement CSS), AME

**Remboursement par les assureurs complémentaires : selon contrat**

# **CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION ORLEANS**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

11 boulevard Jean Zay – 45000 Orléans

RCS Orléans 881 761 316



Notre centre est ouvert de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi. Néanmoins, pour souscrire à votre convenance et conformément aux dispositions de la convention médicale, un rendez-vous pourra vous être donné le samedi : quel que soit le secteur du médecin, un dépassement modéré du tarif conventionnel sera appliqué le samedi avec tact et mesure.

## **ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (Tarifs SECTEUR 2)**

|                                   | <b>Honoraires pratiqués</b> | <b>Base de remboursement</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Consultation ( CS )               | 55€                         | 23€                          |
| Avis ponctuel de consultant (APC) | 70€                         | 60€                          |
| Acte non remboursable             | Voir lentilles de contact   | Voir lentilles de contact    |

Un acte spécifique non remboursable par la sécurité sociale peut être réalisé en même temps qu'un acte remboursable (Art.66 Convention médicale).

« Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 €, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation ».

# **CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION ORLEANS**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

11 boulevard Jean Zay – 45000 Orléans

RCS Orléans 881 761 316



## **ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (SECTEUR 2)**

| <b>Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome</b> | <b>Honoraires pratiqués</b> | <b>Base de remboursement</b> |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Vision binoculaire + motricité                      | 85,01€                      | 40,02€                       |
| Dépistage diabète                                   | 111,74€                     | 63,74€                       |
| OCT + exploration des flux lacrymaux                | 111,14€                     | 58,14€                       |
| OCT + Pachymétrie                                   | 113,34€                     | 59,34€                       |
| OCT + RNM                                           | 119,12€                     | 59,12€                       |
| OCT + Biométrie                                     | 112,15€                     | 65,15€                       |
| Champ visuel + RNM                                  | 78,61€                      | 43,61€                       |
| RNM + exploration des flux lacrymaux                | 79,19€                      | 29,43€                       |
| Fond d'œil + RNM                                    | 79,47€                      | 38,47€                       |
| Fond d'œil + Exploration Flux Lacrymaux             | 80,67€                      | 38,67€                       |
| Fond d'œil + Pachymétrie                            | 79,21€                      | 39,21€                       |
| Pachymétrie + exploration des flux lacrymaux        | 74,88€                      | 29,88€                       |
| Acuité visuelle - Réfraction                        | 20,80€                      | 20,80€                       |

**Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.**

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

## **ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (SECTEUR 2)**

# **CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION ORLEANS**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

11 boulevard Jean Zay – 45000 Orléans

RCS Orléans 881 761 316



| <b>Lentilles de contact</b>  | <b>Honoraires pratiqués</b> |
|------------------------------|-----------------------------|
| Forfait adaptation simple    | 90€                         |
| Forfait adaptation torique   | 110€                        |
| Forfait adaptation presbytie | 130€                        |

**Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.**

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

\*Le centre est susceptible d'être ouvert en période de vacances scolaires et certains jours fériés, un dépassement d'honoraires modéré sera appliqué sur le tarif de votre consultation ou des actes techniques réalisés par le médecin.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais